

République Française

/ Délibération n° 2024/14

DOMAINE ET PATRIMOINE - Mise à disposition d'un emplacement sur un terrain municipal situé 50-54, rue Jules Ferry à Monsieur Noredine AGUER, à titre gratuit, pour l'installation d'un rucher. Approbation d'une convention.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 30/01/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER , M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Albert NIGRA, M. Jeff ARIAGNO à Mme Samira MESBAHI, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Alexandre DALLERY.

République Française

/ Rapport n° 14

DOMAINE ET PATRIMOINE - Mise à disposition d'un emplacement sur un terrain municipal situé 50-54, rue Jules Ferry à Monsieur Noredine AGUER, à titre gratuit, pour l'installation d'un rucher. Approbation d'une convention.

Direction de l'aménagement de l'urbanisme et de l'économie

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Vénissieux, consciente des enjeux environnementaux, s'engage depuis de nombreuses années dans des politiques de développement durable. Permettre l'installation de ruches sur son territoire contribue aux objectifs que la Ville s'est fixée dans son Agenda 21.

Le terrain sis 50-54, rue Jules Ferry cadastré CK n°31, 32 et 33 est un terrain nu inoccupé de 1060 m², dépendant du domaine privé de la Ville. Il est clos de murs de 2 mètres de haut et de clôtures de 2 mètres de haut également, dont l'accès est condamné par un portail fermant à clé.

Ce terrain offre un emplacement adapté pour installer un rucher puisqu'il répond aux critères de la réglementation relatifs aux distances vis-à-vis de la voie publique et du voisinage. Il offre également une perspective d'exposition idéale des ruches à l'Est.

Ce terrain avait fait l'objet d'une mise à disposition à M. Rémy JEANNIN autorisée par la délibération n°19 du conseil municipal du 26 juin 2018. Les ruches ayant été enlevées, l'autorisation donnée en 2018 est retirée.

Il est proposé de mettre de nouveau temporairement un emplacement à disposition de M. Noredine AGUER pour l'installation d'un rucher selon les règles en vigueur.

Aussi, une convention d'occupation temporaire pourra être signée, à titre gratuit, dont le projet figure en annexe, pour une durée de 1 an. Au terme de ce contrat, l'occupant pourra, le cas échéant, solliciter de la Ville de Vénissieux une reconduction expresse de 1 an.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2221-1 ;

Vu l'article 537 du code civil ;

Considérant que l'installation de ruches participe à la protection des abeilles et favorise le développement de la biodiversité ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :

- Approuver l'occupation, à titre gratuit, par M. Noredine AGUER, pour une durée d'1 an reconductible sur

République Française

demande expresse, d'un emplacement sur le terrain situé 50-54, rue Jules Ferry pour l'installation d'un rucher.

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention d'occupation temporaire à intervenir entre M. Noreddine AGUER et la Ville, ainsi que les éventuels avenants nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint